

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 janvier 2004
(convocation du 5 janvier 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. FLORIAN Nicolas
M. LAMAISON Serge à M. BRANA Pierre
M. MARTIN Hugues à M. PONS Henri
M. ROUSSET Alain à Mme. CARTRON Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
M. BOCCHIO Claude à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mlle. CHARBIT Myriam à Mlle. COUTANCEAU Emilie

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. FAYET Véronique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHAIRES Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SAVARY Gilles à M. RESPAUD Jacques

M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 H 45)
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. GUICHOUX Jacques à M. DOUGADOS Daniel (jusqu'à 10 H 50)
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 11 H 15)

LA SEANCE EST OUVERTE

BEGLES - ZAC multisites du quartier de la Mairie - Ilots Calixte Camelle Est et Ouest - Cession du foncier communautaire à l'OPAC AQUITANIS - Autorisations - Décision -

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du projet d'élargissement de la rue Calixte Camelle (opération n° S 227 du POS valant PLU) notre Etablissement Public a procédé à la maîtrise nécessaire, notamment par voie de préemption, des divers immeubles situés dans ce secteur.

Les terrains cessibles de cette opération de réserve foncière – environ 12 870 m² - aujourd'hui propriétés de la Communauté Urbaine de Bordeaux ont été intégrés dans le périmètre de la ZAC – dite de la Mairie – afin d'y construire un programme de logements mixtes reconstituant un front bâti le long de cet espace public requalifié.

Aux termes de la convention d'aménagement approuvée en Conseil de Communauté du 17 janvier 2003, il est temps à présent de céder ces emprises à l'OPAC AQUITANIS désigné aménageur de ladite ZAC.

Les emprises concernées s'étendent sur les deux îlots Est et Ouest du secteur Calixte Camelle selon désignation ci-après :

Ilot Calixte Camelle Est :

Emprises correspondant en tout ou partie aux parcelles actuellement cadastrées AK 105p - 107 - 108 - 460 - 505 - 755 - 758 - 836 - 838 - 840 - 842 pour une superficie cadastrale de 4 530 m² environ.

Ilot Calixte Camelle Ouest :

Emprises correspondant en tout ou partie aux parcelles actuellement cadastrées AK 178 - 179 - 185p - 187p - 188p - 189p - 190 - 436 - 452 - 787 - 822 - 824 - 826 - 828 - 830 - 832 - 834 et AL 155, le tout pour une superficie cadastrale d'environ 8 340 m².

En application du bilan prévisionnel de la ZAC tel qu'il a été prévu dans le dossier de création-réalisation approuvé lors du Conseil du 17 janvier 2003 déjà cité, la cession au bénéfice de l'OPAC AQUITANIS des emprises en l'état intégrées à la ZAC, s'effectuerait au

prix global de 649 718 euros, sachant que les services fiscaux, régulièrement consultés, ont estimé, par communiqué du 29 septembre 2003, la valeur desdites emprises à 643 500 euros.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT :

- à traiter à l'amiable avec l'OPAC AQUITANIS dont le siège est situé 94 cours des Aubiers à BORDEAUX en vue de la cession à son bénéfice des emprises foncières ci-dessus désignées, aux fins d'affectation à l'opération d'aménagement de la ZAC multisites du quartier de la Mairie à BEGLES, moyennant le prix de 649 718 euros, qui n'est pas inférieur à l'estimation des services fiscaux.

- à signer l'acte authentique de transfert de propriété et tous documents relatifs à cette cession, notamment le document d'arpentage précisant les superficies à céder.

B – DECIDER

Que le montant de la recette provenant de cette cession sera inscrit au budget de l'exercice en cours

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD LABISTE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
27 JANVIER 2004**

